



CONSEIL — 225^e SESSION

DEUXIÈME SÉANCE

(RÉUNION VIRTUELLE, LUNDI 21 FÉVRIER 2022 À 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Accueil d'un nouveau Représentant

1. Le Conseil accueille chaleureusement le Représentant des États-Unis, nouvellement nommé, l'ambassadeur Chesley Burnett Sullenberger.

Rapport sur les résultats du Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles

2. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15309, qui contient un rapport sur les résultats du Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF 2021) de l'OACI, qui s'est tenu à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) du 1^{er} au 3 décembre 2021. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet, présenté par le Comité du transport aérien (ATC), et d'un exposé du Secrétariat.

3. Après examen, le Conseil :

- a) rappelant sa décision antérieure de désigner officiellement le 20 février comme journée internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (cf. C-DEC 224/5), réaffirme l'importance de cette journée pour se souvenir des victimes et faire preuve de solidarité envers leurs familles, et s'engage à poursuivre son travail avec les États membres et les parties prenantes afin de renforcer la sécurité de l'aviation et d'éviter que ces drames ne se reproduisent ;
- b) exprime sa gratitude au gouvernement espagnol pour la générosité dont il a fait preuve en accueillant le colloque, et félicite le Secrétariat pour le travail exceptionnel qu'il a accompli en réussissant à organiser cette manifestation, malgré les difficultés persistantes causées par la pandémie de COVID-19 ;
- c) fait siennes les recommandations du colloque, figurant en appendice à la note C-WP/15309 et, reconnaît en même temps que certaines de ces recommandations pourraient nécessiter un suivi et une action rapides de la part des groupes de travail de l'OACI concernés ;

- d) demande à ce que le Secrétariat prenne les mesures adéquates pour diffuser le *Rapport sur les résultats du Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* le plus largement possible, à l'ensemble des États membres, ainsi qu'aux parties prenantes du secteur, l'ACI, la CANSO et l'IATA, en appelant leur attention sur les recommandations utiles qu'il contient ;
- e) demande aussi au Secrétariat de préparer une note de travail à présenter à la 41^e session de l'Assemblée, qui informera les États membres des recommandations figurant dans le rapport et des mesures qui en découlent, et qui mettra à jour, au besoin, la résolution A39-27 : *Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles* ;
- f) demande également au Secrétariat d'envisager d'inclure les recommandations du colloque dans le plan d'activités du prochain triennat, en tenant compte du fait que le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations impliquera l'affectation spéciale de ressources supplémentaires à cet effet, dans le cadre du budget du Programme ordinaire ou par des contributions volontaires.

Incidences économiques de la COVID-19 sur le transport aérien

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15314, qui contient une évaluation actualisée des contrecoups économiques de la COVID-19 sur le transport aérien, notamment des incidences opérationnelles et financières pour 2021, ainsi que des perspectives à court terme pour 2022, au vu de l'évolution récente de la pandémie. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

5. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations fournies sur les incidences économiques de la pandémie sur l'aviation en 2021 et sur les perspectives à court terme pour 2022 ;
- b) félicite le Secrétariat pour son travail de mise à jour des analyses afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données par les États membres et le secteur tout au long de la phase de relance.

Recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie de l'espace

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15345, qui présente, en application de l'alinéa b) du paragraphe 12 du résumé C-DEC 223/6, un aperçu des perspectives et des positions des fournisseurs de services de météorologie de l'espace concernant le recouvrement des coûts afférents à la fourniture de services de renseignements de météorologie de l'espace après les trois premières années de fonctionnement. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

7. Après examen, le Conseil :

- a) confirme qu'il convient d'appliquer un recouvrement des coûts à l'échelle mondiale en ce qui concerne la fourniture de services de renseignements de météorologie de l'espace par les centres de météorologie de l'espace désignés par l'OACI ;
- b) demande aux groupes d'experts techniques compétents de réaliser une évaluation détaillée des coûts associés à la fourniture de services de renseignements de météorologie de l'espace par chaque fournisseur, de déterminer la part du coût

imputable aux usagers de l'aviation civile, justificatifs à l'appui, et de rendre compte de ces informations au Conseil ;

- c) demande en outre que les groupes d'experts techniques compétents accélèrent leurs travaux afin d'élaborer des solutions justes, transparentes et équitables pour un mécanisme de recouvrement des coûts adéquat à l'échelle mondiale, dans le respect des politiques et des orientations de l'OACI qui s'appliquent, en vue d'un examen par le Conseil à une future session.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Faits nouveaux concernant le Répertoire OACI de clés publiques (RCP OACI)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15321, laquelle contient un projet de note de travail de l'Assemblée qui rend compte de l'évolution du Répertoire OACI de clés publiques (RCP) et expose le programme des travaux sur le RCP prévus pour le prochain triennat. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

9. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle que les notes de travail de l'Assemblée devraient être pragmatiques et concises afin de faciliter la prise de décision et, à cet égard, souligne qu'un lien clair devrait, s'il y a lieu, être établi entre le programme des travaux pour le prochain triennat et le plan d'activités de l'OACI ;
- b) note l'importance de garantir la confidentialité et la protection des données, surtout en ce qui concerne l'utilisation potentielle des données du RCP par des parties du secteur privé et, à ce titre, demande à ce que le Secrétariat tienne le Conseil informé des faits nouveaux en la matière ;
- c) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15321, sous réserve que les modifications de forme demandées par l'ATC soient prises en compte, et délègue au Président le pouvoir d'approuver en son nom, par la suite, la note de travail révisée, qui sera présentée ultérieurement à la 41^e session de l'Assemblée.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Faits nouveaux concernant la stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP)

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15322, laquelle contient un projet de note de travail de l'Assemblée qui rend compte des faits nouveaux concernant le programme TRIP de l'OACI et qui présente les priorités proposées pour la stratégie du programme TRIP ainsi que les résultats attendus de ses travaux au cours du prochain triennat. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

11. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle, comme au point précédent, la recommandation qu'il adresse au Secrétariat de veiller à ce que les notes de travail destinées à l'Assemblée soient aussi concises et pragmatiques que possible, et qu'elles établissent un lien clair avec les activités du plan d'activités et les indicateurs de performance clés (KPI) correspondants ;

- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15322, sous réserve que les modifications de forme demandées par l'ATC soient prises en compte, et délègue au Président le pouvoir d'approuver en son nom, par la suite, la note de travail révisée, qui sera présentée ultérieurement à la 41^e session de l'Assemblée.

Questions diverses

Tirs de missile effectués sans notification

12. Le Conseil examine ce point en se fondant sur une déclaration prononcée par le Représentant des États-Unis au sujet des derniers tirs de missiles effectués sans notification par la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

13. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle ses décisions antérieures sur le sujet, et réitère ses préoccupations concernant les plus récents épisodes impliquant des tirs de missiles effectués sans notification par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), qui demeurent un risque sérieux pour l'aviation civile internationale et surviennent au mépris des résolutions afférentes du Conseil de sécurité de l'ONU (1718, 2270 et 2321) ;
- b) prie instamment la RPDC d'agir dans le respect de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago) et de se conformer aux normes et pratiques recommandées (SARP) applicables de l'OACI ;
- c) demande au Secrétariat de continuer à suivre de près la situation et d'actualiser les informations précédemment transmises au Conseil, afin de constituer un recueil historique de ces incidents et des mesures prises par l'OACI en réaction, et de présenter succinctement les solutions potentielles dont pourraient disposer le Conseil, en vue de présenter cette note d'information pour examen lors d'une prochaine session, ce point restant aussi inscrit au programme des travaux du Conseil si nécessaire.

Nomination d'un membre à la Commission de navigation aérienne

14. Aucune observation n'ayant été reçue au 17 janvier 2022 en réponse au courriel du Président du Conseil du 10 janvier 2022, il est noté que M. Joon Soo Park, du Gouvernement de la République de Corée, a été nommé membre de la Commission de navigation aérienne en remplacement de M. Dong-Cheol Jang, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nomination d'un membre au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

15. Aucune observation n'ayant été reçue au 16 décembre 2021 en réponse au courriel du Président du Conseil du 2 décembre 2021, il est noté que, conformément aux dispositions des directives du CAEP à ce sujet, M. Olivier Meynot, de la France, est nommé membre du CAEP en remplacement de M. Robert Mauri, à compter du 17 décembre 2021.

Nomination de membres et de membres suppléants au répertoire de clés publiques (RCP)

16. Aucune observation n'ayant été reçue au 22 décembre 2021 en réponse au courriel du Président du Conseil du 15 décembre 2021, et comme suite aux recommandations de la Commission du Répertoire de clés publiques sur la nomination et la reconduction de ses membres et suppléants, il est noté que la composition proposée pour la Commission du Répertoire de clés publiques a été confirmée, prenant effet à compter du 23 décembre 2021.

Demandes d’observateurs de participer à des séances à huis clos du Conseil

17. Il est noté que suite à des notifications par courriel diffusées par le Président du Conseil en décembre 2021 et janvier 2022, et conformément à la Règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne), M. Michael Rossell (ACI), M. Nico Voorbach (CANSO), M. Michael Comber (IATA), M. Andreas Meyer (IBAC), ainsi que M. Daniel Carnelly et Mme Nina Brooks (ICCAIA) ont été invités à participer en qualité d’observateurs, lors de la 225^e session du Conseil, à l’examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l’aviation, selon qu’il convient.

Amendements des Procédures complémentaires régionales (Doc 7030/5)

18. Il est noté que, comme suite au mémorandum du Président PRES SS/3255 du 17 décembre 2021 concernant l’approbation de l’amendement EUR/NAT-S 19-02 NAT 6, 7, 9 du Doc 7030/5, le Président, au nom du Conseil et conformément à la procédure établie, a approuvé les modifications.

Notes de travail du Conseil présentées pour information

19. Étant donné que le Président du Conseil n’a reçu aucune demande d’examen des notes d’information ci-après, il est estimé que le Conseil a pris note des informations qui y figurent :

- C-WP/15339 – *Situation financière de l’Organisation et niveau du Fonds de roulement (WCF)*
- C-WP/15340 – *Rapport financier du Fonds du Prix Edward Warner (Fonds EWA)*
- C-WP/15341 – *Examen des traitements de base nets et des indemnités de représentation du Président du Conseil et du Secrétaire général*